



Divorce et partage de biens

Par **facederat**, le **26/05/2011** à **22:45**

Bonjour,
Mon mari et moi avons construit une maison sur un terrain qui lui appartenait avant notre mariage .
Nous sommes mariés sous la communauté des biens.
Je veux divorcer, lui veut garder la maison. A quelle part de la maison aurai-je droit lors de notre séparation ?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **23:49**

A aucune part. La maison lui appartient à 100% car construite sur un terrain lui appartenant en propre.
Par contre, tout l'argent dépensé pour construire la maison (factures, prêt à l'appui) par la communauté ouvre droit à récompense.